

Fiche 1 : Observation directe et enquête de terrain : lexicque

(NB : ces définitions très synthétiques visent un décodage rapide du vocabulaire de l'observation directe en sociologie)

Accessibilité du terrain : l'accessibilité du terrain désigne les conditions sous lesquelles le/la sociologue peut y entrer pour mener son enquête. Elle peut être caractérisée en termes formels (le lieu est public, privé, ou semi-public, c'est-à-dire accessible sous certaines conditions formelles (entrée payante, inscription, contrôle d'identité à l'entrée...)). Mais l'accessibilité a aussi une dimension plus informelle : la présence du/de la sociologue peut être contestée par les acteurs en présence, même dans un lieu public. De ce point de vue, l'accessibilité pourra varier en fonction de caractéristiques objectives de l'enquêteur/-trice, mais aussi en fonction du rôle qu'il/elle adopte sur le terrain (cf « statut de l'observateur »).

Analyse méthodologique : démarche par laquelle le/la sociologue évalue sa pratique d'enquête. Il peut s'agir par exemple, après une séance d'observation, de décrire dans son journal de terrain une séquence d'interaction entre l'enquêteur/-trice et les enquêtés au cours de laquelle l'enquêteur/-trice a rencontré une difficulté particulière, pour essayer d'en tirer des leçons à la fois quant au comportement qu'il est souhaitable qu'il/elle adopte lors des prochaines séances d'observation, et éventuellement quant au fonctionnement du terrain (qu'est-ce que l'anecdote révèle quant aux normes en vigueur sur ce terrain par exemple ?). L'analyse méthodologique a donc une double utilité : elle permet au/à la sociologue d'améliorer sa pratique d'enquête, et elle est utile pour l'analyse sociologique.

Analyse sociologique : démarche par laquelle on met en perspective, d'un point de vue sociologique, les données empiriques dont on dispose (ici, données d'observation). Les pistes d'analyse peuvent venir de lectures sociologiques qui donnent des pistes de cadrage conceptuel ou permettent d'identifier des hypothèses à tester ; mais elles peuvent aussi venir plus directement du terrain, à partir d'étonnements ressentis, ou de la comparaison entre différents terrains ou différentes séquences d'observation sur un même terrain. Les données empiriques sont envisagées indissociablement des conditions particulières de leur « collecte » par le chercheur : c'est pourquoi l'analyse méthodologique est utile à l'analyse sociologique.

Anonymat/techniques d'anonymisation : c'est un principe essentiel de l'enquête sociologique : la protection des personnes « enquêtées », par observation comme par entretien, passe par une exploitation sous forme anonyme des données les concernant, c'est-à-dire que les noms de personnes et de lieux doivent être changés ou occultés. S'il s'agit là d'une condition *a minima* de la protection des enquêtés, elle n'est pas toujours suffisante (possibilité d'identification par recoupement), et des techniques d'anonymisation plus élaborées pourront être mobilisées dans la rédaction du compte rendu.

Auto-analyse : mise en perspective, par le/la chercheur.e, de son rapport au terrain. La démarche d'auto-analyse consiste à expliciter (par écrit, dans le journal de terrain, avant, pendant et à l'issue de l'enquête) ses sentiments subjectifs par rapport au terrain étudié : admiration, répulsion, gêne, ennui, convictions particulières, etc. L'explicitation permet de mieux contrôler l'effet que ces sentiments et opinions peuvent avoir sur la collecte des données et l'analyse. De plus, en cherchant à expliquer ce qu'on ressent, on peut trouver des clés importantes de compréhension de son terrain.

Carte de déambulation : une carte de déambulation consiste à dessiner, sur un plan des lieux observés, les trajectoires d'un ou de plusieurs personnes dans l'espace.

Description et analyse : la distinction entre la description (le compte rendu objectif de ce qu'on observe) et l'analyse (l'analyse qu'on en propose dans une perspective sociologique) est un principe essentiel de l'analyse sociologique. Dans l'observation, il s'agit de distinguer les données issues du terrain, le « matériau », des analyses qu'on développe autour (de façon similaire, en entretien, on aura d'un côté la transcription littérale de l'entretien, de l'autre l'analyse qu'on développe à partir de celle-ci).

Entrée sur le terrain : on désigne par-là la première fois qu'on se rend sur le terrain d'enquête. Ce moment est déterminant à la fois du point de vue de l'émergence d'un questionnement sociologique (à partir des premiers étonnements) et du point de vue de l'interaction enquêteur/-trice-enquêté.e.s (l'entrée sur le terrain implique en effet le choix d'un statut d'observateur, et constitue un premier « test » de la réaction des enquêtés).

Fiche biographique/fiche acteur : fiche sur laquelle on note au fur et à mesure des séances d'observations toutes les informations qu'on recueille sur un acteur donné (typiquement, qui a une importance particulière sur le terrain) : éléments biographiques, perception par les autres acteurs (ex. un commentaire émis sur cette personne, entendu sur le terrain, qu'on transcrit littéralement), actions de cet acteur, etc. Les fiches ainsi réalisées sur différents acteurs du terrain constituent un support utile pour l'analyse, et à terme, pour la restitution des données.

Grille (ou guide) d'observation : la grille d'observation est constituée d'une liste d'items que l'on se fixe d'observer de façon systématique sur son terrain. On se donne en général une première grille très large, qui permet d'être attentif à tous les aspects du terrain, avant de recentrer les observations sur un aspect particulier, en lien avec une question sociologique particulière. En résultera une nouvelle grille d'observation plus restreinte, mais permettant des observations plus systématiques. Outre son articulation avec un questionnement sociologique théorique, la définition de la grille d'observation est étroitement liée à d'autres choix méthodologiques : statut de l'observateur et point de vue d'observation. Elle est susceptible de redéfinitions au fur et à mesure de l'avancement du travail de terrain. Cf fiche pratique.

Informateur : dans une enquête par observation, on pourra avoir recours à des informateurs, qui sont des personnes bien intégrées dans le milieu étudié, et qui vont nous donner des informations complémentaires, auxquelles on n'aurait pas nécessairement pu avoir accès par la seule observation directe. L'informateur n'est généralement pas choisi par le sociologue, c'est le plus souvent une personne qui vient spontanément lui parler.

Interaction enquêteur/enquêté : dans une enquête par observation et *a fortiori*, dans un entretien, les comportements de l'enquêteur/-trice et des enquêté.e.s s'influencent mutuellement : la présence de l'observateur/-trice, quel que soit son statut, modifie le cours « naturel » des activités sur un terrain particulier, et inversement, le comportement de l'enquêteur/-trice (et notamment ses choix méthodologiques) dépendra en grande partie des réactions des enquêté.e.s à sa présence.

Journal de terrain : issu de la tradition anthropologique, le journal de terrain est un support essentiel de la collecte des données et de la réflexion du chercheur. Ce journal constitue la trace principale du travail d'enquête. C'est là que le/la chercheur.e consigne les données collectées à l'issue de chaque séance d'observation. Aux données s'ajoutent des réflexions méthodologiques, des pistes d'analyse sociologique, et des réflexions plus subjectives sur le rapport au terrain (auto-analyse).

Lexique indigène : au fur et à mesure des séances d'observation, on peut consigner sur une fiche les expressions typiques du milieu sur lequel on enquête, en indiquant leur signification. Outre son utilité pratique immédiate, ce « lexique indigène » constitue, à terme, un support utile de restitution, et un ressort intéressant d'analyse sociologique (par exemple, analyse d'une identité professionnelle à partir de l'étude des éléments langagiers spécifiques d'un métier).

Montre (ou tout autre dispositif permettant de lire l'heure et de chronométrer) : accessoire indispensable ; permet notamment le chronométrage de séquences d'activité.

Observation à découvert/Observation incognito (ou masquée/à couvert) : Dans une observation à découvert, l'enquêteur/-trice informe ses enquêté.e.s du fait qu'il/elle est en train de faire une étude sociologique. L'observation est incognito si son statut de sociologue n'est pas connu des enquêté.e.s. Cette distinction est un des deux éléments essentiels qui

caractérisent le statut /rôle de l'observateur, conjointement avec le degré et les modalités de sa participation (cf « observation participante » et « statut de l'observateur »).

Observation participante : l'observation participante suppose que le/la sociologue ne se contente pas d'observer son terrain en restant à l'écart, dans une posture d'extériorité, mais qu'il participe aux activités en cours sur son terrain en adoptant un rôle déjà existant dans la situation étudiée (ex. : j'observe une activité sportive en club, je choisis de suivre moi-même des cours : j'adopte le rôle d'élève).

Observation : méthode d'enquête par laquelle on observe directement, par la présence sur le « terrain », les phénomènes sociaux qu'on cherche à étudier. Dans une enquête par observation, on alterne des « séances d'observation » (moments où on est effectivement sur le terrain) et des moments de réflexion et d'écriture sur ce qu'on a observé.

Plan des lieux : Dès ses premières séances d'observation, l'enquêteur/-trice dessine sur son journal de terrain un plan des lieux. Cette démarche est utile car elle contraint à saisir le terrain dans toutes ses ramifications, pour ensuite, éventuellement, mener une étude plus ciblée sur un aspect du terrain. Le plan des lieux sert également à situer les personnes et les objets dans l'espace ; c'est un support indispensable de restitution des observations.

Point de vue de l'observateur : manière dont l'observateur/-trice va se situer, dans l'espace, pour collecter les données correspondant à sa grille d'observation.

Prise de note : pour consigner ce qu'on observe, on s'efforcera dans la mesure du possible (si le terrain et le rôle qu'on adopte le permettent), de prendre des notes pendant la séance d'observation. Cf fiche pratique « comment observer ? ».

Restitution : La phase de restitution correspond à la phase de l'enquête dans laquelle le/la chercheur.e va proposer une synthèse de ses données et de ses analyses, sous forme de compte rendu (travail universitaire, article, rapport, ouvrage), pour diffusion à la communauté scientifique et/ou aux acteurs de son terrain (dans ce cas, les modalités de restitutions pourront être adaptées, notamment afin de veiller à ne pas nuire ou blesser les personnes concernées).

Séance d'observation : moment pendant lequel on est sur son terrain. Une enquête par observation est composée de plusieurs séances d'observation, dont la temporalité est organisée en fonction de la grille d'observation (après quelques séances qui peuvent être qualifiées de séances « exploratoires », où l'enquêteur observe « tous azimuts »). Une séance d'observation est toujours suivie d'un travail d'écriture sur le journal de terrain : consignation des données collectées, analyse méthodologique, pistes d'analyse sociologique.

Statut/rôle de l'observateur : on désigne par statut/rôle de l'observateur la manière dont on se présente et on se comporte sur le terrain, et/ou la manière dont on est perçu par les enquêtés (les deux ne coïncidant pas nécessairement). Deux éléments essentiels permettent de caractériser le statut d'un observateur sur un terrain particulier (cf fiche pratique n°1):

- Observation à découvert ou incognito.
- Degré et modalités de participation

Supports de restitution : on désigne par « supports de restitution » les différents dispositifs auxquels on peut avoir recours pour restituer les données issues du terrain. Les supports de restitution n'ont vocation à contenir que des données issues du terrain, et non des analyses (cf distinction entre description et interprétation). Il est utile de concevoir les moyens de collecte des données en fonction de ces différents supports, afin de pouvoir les mobiliser efficacement à l'étape de restitution de la recherche. Exemples de supports de restitution : plan des lieux, cartes de déambulation, extraits de conversation entendues, description d'une interaction (extraits du journal de terrain), photographies, fiches biographiques, lexique indigène, reproduction de documents issus du terrain (ex. le règlement intérieur d'une institution, les statuts d'une association, des coupures de presse...).